

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 janvier 2021	8	2	0	3	0

Vote(s) pour : 8  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 février 2022

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point n° 03 : Budget Primitif de l'année 2022

Le Comité Syndical,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Impôts,

**VU** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 10 décembre 2021

**VU** le résultat prévisionnel de l'exercice 2021

**VU** le projet de budget primitif 2022 du Syndicat des Eaux de la Région Messine, joint en annexe,

### DECIDE

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2022 arrêté à 13 923 767,70 € de dépenses et de recettes,

- **DE CHARGER** Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2022, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat peut prétendre

Le Président du SERM



Julien VICK